

LA SOCIETE A MISSION



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Créé par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE), le statut de société à mission permet aux sociétés qui le souhaitent d'inscrire dans leur statut leur mission.

QUELLE EST SON UTILITÉ ?

La société à mission permet de formaliser la raison d'être de la société, en l'inscrivant dans les statuts. Elle permet également aux sociétés de se doter d'objectifs sociaux et environnementaux, qu'elle s'engage à atteindre dans le cadre de son activité

COMMENT DEVENIR SOCIETE A MISSION ?

5 critères sont nécessaires pour devenir une société à mission

Définir sa raison d'être et l'inscrire dans les statuts de la société

Définir la composition du comité de mission, représentant les parties prenantes, chargé des modalités de suivi de la mission

Définir les objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne comme mission de poursuivre dans le cadre de son activité et les inscrire dans les statuts de la société

Les objectifs sociaux et environnementaux sont évalués tous les 2 ans par un Organisme Tiers Indépendant

Déclarer au greffe du tribunal de commerce le statut de société à mission





PAR OÙ COMMENCER ?

Définir sa raison d'être

Avant d'inscrire sa raison d'être dans ses statuts, il faut avant tout la définir ! La raison d'être correspond au « Pourquoi ? » de l'entreprise : pourquoi l'entreprise exerce-t-elle son activité ?

Et l'inscrire dans ses statuts

En l'inscrivant dans les statuts, la raison d'être devient opposable aux tiers et aux parties prenantes.

Les objectifs sociaux et environnementaux doivent être construits en même temps que les indicateurs qui permettront de les évaluer.

Définir les objectifs de la mission de l'entreprise

Déterminer la composition du comité de mission

Le comité doit inclure au moins 1 salarié mais l'intégration des autres parties prenantes est laissée à la discrétion de chaque société.

Le comité de mission évalue au moins 1 fois par an si les objectifs déterminés dans les statuts sont atteints. Il rédige un rapport qui sert de base à l'évaluation de l'OTI, réalisée tous les 2 ans.

Assurer le suivi de la mission

Les contours de l'évaluation de l'OTI restent cependant actuellement très flous.

Préparer l'évaluation de l'OTI



A L'AGENCE DECLIC

Pour aller plus loin dans nos engagements, nous avons inscrit notre [raison d'être](#) dans nos statuts. Dans cette logique, nous prenons en compte les enjeux RSE pour chaque décision prise et action mise en place. Nous allons prochainement constituer un comité de mission, afin de garantir le respect de notre raison d'être.



POUR ALLER PLUS LOIN

Il n'existe pas de recette magique pour devenir entreprise à mission. L'engagement et la cohérence sont les deux fondations de la démarche.

De nombreuses entreprises n'ont pas attendu la loi PACTE pour se doter d'une mission. Certaines d'entre elles se sont rassemblées pour créer la [Communauté des Entreprises à Mission](#) afin de promouvoir ce modèle d'entreprise. Aux Etats-Unis, le concept de « Benefit Corporations » se développe depuis une dizaine d'années

CONTACT

09 71 37 26 34
contact@agence-declic.fr
www.agence-declic.fr

Agence Déclic
TERRITOIRES DE DEMAIN